

### ***Artisans et commerçants, des aides financières pour développer votre entreprise***

Le Pays de l'Isle en Périgord et ses partenaires (Etat, Communautés de Communes du territoire, Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Dordogne, Périgord Numérique) vous accompagnent dans votre projet de développement grâce à un dispositif dédié.

Appelée Opération collective en milieu rural en faveur de l'artisanat et du commerce, celle-ci vise à soutenir **la modernisation de l'outil de travail des artisans et commerçants** du territoire, **sous certaines conditions.**

➤ **Quels types de travaux sont éligibles ?**

- La modernisation des locaux d'activité ;
- Les aménagements d'accessibilité à tous les publics ;
- Les véhicules de tournées électriques et leur aménagement ;
- La sécurisation des locaux d'activité contre les effractions ;
- Les équipements de réception par satellite.

La subvention varie selon la localisation de l'entreprise, son activité et les investissements réalisés et peut atteindre 9 000€.

➤ **Comment bénéficier d'une subvention ?**

- Prendre contact avec les services du Pays de l'Isle en Périgord ;
- Faire réaliser par le prestataire du Pays un dossier préalable à l'attribution d'une subvention (coût à la charge de l'entreprise)
- Examen du dossier par le Pays et ses partenaires puis envoi d'un courrier de réponse à l'entreprise
- Réaliser les travaux et fournir les pièces nécessaires au paiement de la subvention.

- ❖ L'intervention financière pourra être bonifiée, notamment pour les **bouchers-charcutiers** ainsi que les **buralistes**.
- ❖ Le dispositif finance également **l'acquisition d'équipements satellitaires** pour les entreprises en zone blanche, jusqu'à 300€.

➔ **Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à contacter le Pays de l'Isle en Périgord au 05.53.35.13.53 pour vérifier votre éligibilité.**